



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : SPORTS

Développement de la pratique du tennis à Dijon - Appel à projets - Lancement

La Ville de Dijon souhaite dynamiser l'offre sportive tennistique, et renforcer l'utilisation à l'année du site situé boulevard Marechal de Lattre de Tassigny.

Il s'agirait, en complément du site implanté sur l'emprise du Lac Kir et en l'absence d'offre équivalente sur le secteur géographique, d'offrir à l'est dijonnais sur un même lieu, un site fonctionnel et moderne de pratique du tennis favorisant la mise en place d'une politique publique sportive portant les enjeux suivants :

- Rationaliser les biens immobiliers consacrés à la pratique du tennis en favorisant un projet développé sur un site unique, fonctionnel et moderne,
- Permettre la création d'une infrastructure modernisée réunissant courts couverts et extérieurs, afin de mettre en œuvre un environnement favorable à la pratique du tennis en toute saison,
- Développer des pratiques diverses, ludiques et accessibles à tous pour attirer des publics qui ne viennent pas ou peu pour des raisons économiques, culturelles et de santé, en faisant notamment découvrir le tennis aux enfants, aux personnes en situation de handicap,
- Participer au dynamisme et à la valorisation du site et plus globalement du quartier.

Par conséquent, il est proposé le lancement d'un appel à projet ayant pour objectif de garantir l'émergence d'un projet répondant aux objectifs exposés ci-dessus proposé et mené par une association sportive.

Pour soutenir la réalisation du projet du lauréat, la Ville de Dijon envisage de conclure avec l'association sportive lauréate deux contrats :

- Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) s'inscrivant dans le cadre juridique de la circulaire du Premier Ministre n° 5811 du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, aux termes de laquelle la Ville de Dijon versera une subvention d'investissement d'un montant maximum de 4 000 000 € TTC et mettra à disposition une emprise foncière.
- Un bail emphytéotique administratif (BEA) sur le fondement des articles L.1311-2 et suivants et R.1311-1 du code général des collectivités territoriales, en en vue de la réalisation de l'opération d'intérêt général résultant de la réalisation de son projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de décider** l'organisation d'un appel à projets en vue de développer la pratique du tennis à Dijon, sur la parcelle cadastrée section BH n°2p située boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny dans le quartier Montmuzard, à proximité du stade Gaston Gérard (identifiée sur le plan en annexe) ;
- **d'approuver** le règlement de l'appel à projets annexé au présent rapport ;
- **de constater** l'affectation de la parcelle cadastrée section BH n°2p située boulevard de Lattre de Tassigny à la pratique tennistique associative (identifiée sur le plan en annexe) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mener tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 57 ABSTENTION : 2
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN